

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-16/B-00441, D08-01-16/B-00442
Propriétaire(s) : James et Eva Krocko
Emplacement : 8785, chemin Abb, (8740) (8760), chemin McArton
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie des lots 2 et 3, concession 12
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots résidentiels aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété figure sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles qui seront séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00441	60 m	136,7 m	0,82 ha	8760, chemin McArton (vacante) (Parcelle 1)
B-00442	60 m	136,7 m	0,82 ha	8740, chemin McArton (vacante) (Parcelle 2)

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 64 mètres sur le chemin McArton et une de 233,76 mètres sur le chemin Abb. Sa superficie sera de 29,13 hectares. Cette parcelle est actuellement occupée par une maison et une grange et est située au 8785, chemin Abb.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.